

## Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 27 avril 2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, **le mercredi 27 avril 2022 à 20 heure 00.**

---

### Ordre du jour

#### Séance publique

##### Direction Générale

1. *AL - 173 - Pépinière de projets supracommunaux - Adhésion à la Pépinière de projets supracommunaux*

##### Intercommunales-Associations-Fabriques

2. *MR-9.702 Intercommunale I.M.I.O. - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022 - Approbation des points portés à l'ordre du jour.*

##### Enseignement

3. *VG-551 Enseignement - Tableau des emplois vacants 2021-2022*

#### Séance à huis clos

Fait à Tellin, le 13 avril 2022

Par le Collège Communal,

**LAMOTTE A.**



**La Directrice générale**



**DEGEYE Y.**



**Le Bourgmestre**

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers. Ceux-ci sont consultables auprès de la DG (tél : 0495 / 20 25 10)